DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT DE PERONNE
COMMUNE DE CHAULNES - 80320

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 080-218001782-20240311-112024-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° M

Date de convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 15/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefévre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angélina Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 ;
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 ;
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Objet :

Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023 – Lotissement du Tour de Ville

	Résultat CA 2022	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2023	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-151 090,57€	0		- 151 090,57 €
FONCT	-77 726,34 €			-77 726,34 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/03/2024

Et publication et notification du 15/03/2024

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- Décide

- d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/03/2024
Reçu en préfecture le 14/03/2024
Publié le
ID : 080-218001782-20240311-112024-DE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023		
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 (titre à émettre) : Report ligne 001		-151 090,57 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		77 726,34 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président

MAIRIE DE CHAULNES (Somme)

Thierry Linéatte